VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

# DÉLIBÉRATION
## N° 2012-04-06

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 11 avril 2012

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

**Absents excusés** : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

PREF. 78
17.04.12

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

**N° de l'ordre du jour :**

**2012.04.06 : Délégation au Bureau pour la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux du 6 avenue de Paris.**

❑ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et notamment son article 2 - II ;

Dans le cadre de l'acquisition auprès de la ville de Versailles d'une partie des locaux de l'immeuble situé 6 avenue de Paris, ancien Hôtel des Gendarmes, occupé jusqu'au 30 avril 2012 par la Direction Départementale des Services Fiscaux et afin d'adapter ces locaux à leurs utilisations futures, la Ville et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) vont devoir engager des travaux d'aménagement qui devront être achevés pour le 2ème trimestre de l'année 2013, afin que le transfert des services de la CAVGP puisse se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Compte tenu de l'imbrication des travaux à réaliser sur un ensemble immobilier unique destiné à être régi par le statut de la copropriété des immeubles bâtis, la Ville et la CAVGP se sont rapprochés en vue de désigner la CAVGP en qualité de maître d'ouvrage unique de cette opération pour les aménagements intérieure, et la Ville en qualité de maître d'ouvrage unique pour les travaux de ravalement des façades extérieurs et de couverture.

Chaque maître d'ouvrage unique sera donc chargé, pour son compte et celui de son cocontractant de la préparation, de la passation et du suivi des marchés : notamment de maîtrise d'œuvre, et des travaux subséquents ; de procéder à la validation des études du Maître d'œuvre ; de procéder à la réception des travaux, ainsi qu'à l'accomplissement de tous les actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Les maîtres d'ouvrage unique ne seront pas rémunérés pour cette mission. Le cocontractant participera au coût des travaux correspondant à l'aménagement des lots qu'il conservera en copropriété, selon les modalités prévues par la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve le principe de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir entre la ville et la CAVGP ;*

2) *donne délégation au Bureau pour approuver la convention, ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération ;*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

**Alain FAUVEAU**
Directeur Général des Services

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14